ID : 040-214003138-20170329-2017_B14-DE
Envoyé en préfecture le 05/04/2017
Reçu en préfecture le 05/04/2017
Publié au registre le 05/04/2017

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22/03/2017

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2017
--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absente non excusée : Mme DUBOIS-MAURY

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B
Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : Mme COURROS

Objet : Ville de TARTAS – Marché fermier sur les Allées marines à TARTAS – Partenariat

Dans le cadre du marché fermier du samedi matin organisé par la commune de TARTAS, il convient d'autoriser le recouvrement de subventions ou participations d'organismes divers et ce à compter de 2017. Ces participations ou aides servent notamment à l'organisation ou à la promotion technique et matérielle du Marché de TARTAS. Il est proposé à notre assemblée de :

Donner un avis favorable à cette demande
D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à cette demande.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS
LANDES

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES